

## Conseil Municipal du 06 decembre 2022

### Extrait du registre des délibérations

D 4-8/2022

Budget 2023

—  
Avances sur  
subventions et  
contributions

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

#### Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

#### Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

#### Rapport de Michel HUYLEBROECK :

Considérant la nécessité, avant le vote du Budget Primitif, de verser des avances sur subventions et contributions aux principaux partenaires de la ville (associations, centre communal d'action sociale, établissements scolaires sous contrat d'association...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant.

Considérant que le montant de l'avance versée viendra en déduction du montant à verser au titre de la subvention totale prévue au Budget primitif 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise avant le vote du Budget Primitif 2023, le versement des avances sur subventions aux bénéficiaires suivants :

LOISIRS / ANIMATION / MONDE ECONOMIQUE	
Cultures Nouvelles pour le Festival Seven Nights to Blues 2023	4 000,00 €

CULTURE	
Les Voyageurs - 1er trimestre 2023	53 300,00 €
Théâtre Pinocchio - 1er trimestre 2023	1 500,00 €
Bibliothèque - 1er semestre 2023	36 000,00 €

SOCIAL / SANTE / SOLIDARITE / LOGEMENT	
Comité des Œuvres sociales du personnel communal - 1er trimestre 2023	30 000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale - 1er trimestre 2023 – Subvention classique uniquement	27 594,00 €

CONTRIBUTIONS AUX ECOLES PRIVEES	
Ecole et famille de l'école de la Cessoie - 1er trimestre 2023	43 000,00 €
OGEC Saint Joseph – 1er trimestre 2023	28 000,00 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>223 394,00 €</b>
----------------------	---------------------

- Autorise l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2023 à la nature 6574 pour les subventions aux associations et à la nature 6558 pour les contributions aux écoles privées
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

**Les Membres du Conseil Municipal faisant partie d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association : Michel HUYLEBROECK et Cédric ANDRÉ pour « la compagnie des Voyageurs »**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait Certifié Conforme  
Le Maire,



Elisabeth MASSE